

# COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 10 mars 2020

## Coronavirus-COVID-19 : Point de situation en Bourgogne-Franche-Comté

**Cent-quarante-sept malades testés positifs au COVID-19 sont recensés en Bourgogne-Franche-Comté ce mardi 10 mars. Tous les départements sont désormais concernés. Un décès est à déplorer dans l'Yonne d'un patient domicilié en Ile-de-France.**

Santé publique France, qui assure le suivi de la situation épidémiologique liée au coronavirus-COVID-19, comptabilise ce 10 mars 147 personnes testées biologiquement et identifiées comme positives au COVID-19 en Bourgogne-Franche-Comté, soit 28 nouveaux cas depuis hier.

S'agissant de la prise en charge des malades, on relève que :

- Deux patients sont guéris
- Plus des deux tiers des patients sont suivis à domicile
- Cinq patients sont pris en charge en réanimation
- Un patient domicilié en région parisienne est décédé dans l'Yonne.

Tous les départements de la région sont désormais impactés dans des proportions variables.

La Nièvre enregistre deux premiers cas en lien avec un retour de voyage d'Italie.

Avec l'Yonne, le Jura et la Haute-Saône (hors Pôle métropolitain), le département fait partie des territoires où les cas restent sporadiques à ce stade.

En Saône-et-Loire et en Côte-d'Or, la situation est modérément évolutive avec une circulation faible du virus.

Le Doubs et le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté enregistrent toujours le plus grand nombre de cas, et de cas nouveaux, traduisant une circulation plus élevée du virus.

### Réserve sanitaire

Le CHU de Besançon, qui a activé son plan blanc le 9 mars, accueille depuis aujourd'hui, à la suite de sa demande relayée par l'ARS, une équipe de la réserve sanitaire mise à disposition par Santé publique France : des médecins, des infirmiers en soins généraux ou en anesthésie-réanimation, des aides-soignants. Plus de 30 professionnels de santé viennent en renfort de services fortement mobilisés et eux-mêmes impactés par le coronavirus.

**L'ARS Bourgogne-Franche-Comté en appelle au civisme et à la responsabilité de tous pour appliquer des mesures de bon sens, se protéger et protéger les plus fragiles, dans un souci d'efficacité collective.**

## RAPPELS

### Priorité à la protection des plus fragiles

**Dans les EHPAD**, les visites aux résidents, sauf cas exceptionnels déterminés avec la direction de l'établissement, sont fortement déconseillées (les personnes mineures tout particulièrement). Les personnes symptomatiques sont interdites de visite. Les services intervenant au domicile invitent les personnes qu'ils accompagnent à limiter leurs sorties, les visites à leur domicile de personnes extérieures, et en particulier les contacts avec les mineurs. Dans tous les cas, les recommandations relatives aux gestes barrières leur sont rappelées.

**Dans les établissements de santé**, les mesures suivantes doivent être appliquées :

- Pas plus d'une personne par visite ;
- Interdiction des visites pour les personnes mineures ;
- Interdiction de visites pour toute personne présentant des symptômes.

### Les gestes barrières pour nous tous



**Contact Presse :**  
Lauranne Cournault  
Tél. : 03 80 41 99 94

ARS Bourgogne-Franche-Comté  
Le Diapason, 2 Place des Savoirs, CS 73535, 21035 Dijon cedex  
[www.ars.bourgogne-franche-comte.sante.fr](http://www.ars.bourgogne-franche-comte.sante.fr)